

Communiqué de presse

Votre contact presse :

Guillaume ROUSSET

Tél. : 06 28 03 67 41

Courriel : guillaume.rousset@capissoire.fr

Objet : COVID-19 – Dispositions d'Agglo Pays d'Issoire – recensement des besoins de modes de garde

Dans le cadre du Covid-19 et afin **de faciliter l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire**, Agglo Pays d'Issoire propose aux parents concernés du territoire de centraliser leurs besoins de garde (concernant les habitants de la ville d'Issoire, s'adresser directement en mairie d'Issoire restée compétente en la matière).

Les enfants accueillis seront les enfants des personnels des structures suivantes qui n'ont pas d'autres modes de garde :

- Personnels de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Ministère des solidarités et de la santé ;
- Professionnels de santé libéraux suivants : médecins, sages-femmes, infirmières, ambulanciers, pharmaciens, biologistes, transporteurs sanitaires
- Tous les personnels des établissements santé,
- Tous les personnels des établissements sociaux et médicaux sociaux suivants : EHPAD et EHPA, établissements pour personnes handicapées, services d'aides à domicile, lits d'accueil médicalisés, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus, établissements d'accueil du jeune enfant.

Les lieux d'accueil sont en cours de définition. Ils regrouperont plusieurs écoles, accueils périscolaires ou accueils de loisirs en fonction du besoin et seront organisés par groupe de 10 enfants maximum. Les parents auront la responsabilité de conduire les enfants et de venir les rechercher sur ces lieux de regroupement. Afin de faciliter l'organisation **et uniquement pour les parents concernés (voir liste ci-dessus) n'ayant pas d'autres modes de garde possibles**, il est proposé de transmettre au plus vite les besoins de garde (jusqu'à nouvel ordre) à l'adresse mail suivante ejs@capissoire.fr en précisant :

- Le nom et prénom des parents avec la profession concernée
- Le lieu de résidence de la famille
- Le ou les nom(s), prénom(s), âge(s), école(s) des enfants concernés par le besoin
- La ou les structure(s) d'accueil souhaitée(s) avec les horaires de besoins parmi :
 - o Crèche
 - o Accueil périscolaire matin
 - o Ecole
 - o Restauration scolaire
 - o Accueil périscolaire soir
 - o Accueil de loisirs mercredis
- Transmettre également un justificatif attestant de la qualité de soignant répertorié (attestation de l'employeur, carte professionnelle, photocopie du bulletin de salaire, ou tout document pouvant attester de la qualité de soignant).

Une réponse sur les dispositifs d'accueil organisés sera transmise aux parents concernés dans les meilleurs délais.